

## Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du collège Droit, science politique, économie, gestion (DSPEG) ;

Vu les statuts de l'Institut du travail ;

Vu la décision en date du 11 février 2025 portant proclamation des résultats pour l'élection du directeur de l'Institut du travail du collège Droit, Science politique, Economie, Gestion (DSPEG) de l'université de Bordeaux ;

Considérant que le directeur adjoint est élu sur proposition du directeur, par les membres du conseil ;

Considérant la candidature jugée recevable de M. Philippe Hélis ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 24 juin 2025 ;

## Décide

### Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur adjoint

A la suite de la proposition faite en séance du directeur, Monsieur Alexandre Charbonneau, tendant à l'élection de Monsieur Philippe Hélis en qualité de directeur adjoint, les membres du conseil de l'Institut du travail se sont prononcés comme suit :

#### 1<sup>er</sup> tour du scrutin :

- ◆ Membres en exercice : 25
- ◆ Nombre de votants : 15
- ◆ Nombre de bulletins blancs : 0
- ◆ Nombre de suffrages exprimés<sup>1</sup> : 15
- ◆ **Nombre de voix pour M. Philippe Hélis : 15**

### Article 2. Durée du mandat du directeur adjoint

**Monsieur Philippe HELIS** est élu directeur adjoint de l'Institut du travail à compter du 24 juin 2025.

Son mandat ne peut excéder celui du directeur qui a proposé sa candidature.

### Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blanc ou nuls

**Article 4. Publication**

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 30 juin 2025

Dean LEWIS

Le président de l'Université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques

